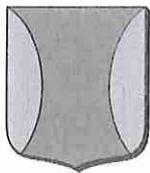


## **ANNEXE 2**

**Certificat d'affichage des maires de AZAS , BUZET-SUR-TARN, MEZENS, ST  
SULPICE LA POINTE, ROQUESERIERE**

**MAIRIE D'AZAS**



31380

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Je soussignée, Christine ANTONSANTI, Maire de la Commune d’Azas, certifie que l’arrêté interpréfectoral et l’avis d’enquête publique du 06 août 2018, ainsi que l’arrêté interpréfectoral du 1<sup>er</sup> octobre 2018 prescrivant la prolongation d’une enquête publique, été affiché à la porte de la mairie d’Azas du **10 août 2018 au 23 octobre 2018**.

*Fait à Azas, le 23 octobre 2018*

Le Maire,

Christine ANTONSANTI



## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Gilles JOVIADO,

Maire de la commune de BUZET SUR TARN  
certifie que :

conformément à l’arrêté de la Préfecture de la Haute Garonne du 6 août 2018

l’avis d’enquête publique portant sur la demande de permis de construire  
déposé par la SAS TERRA 2 en vue de la construction d’un entrepôt

a été affiché à la mairie de BUZET SUR TARN. :

**du 03/09/2018 au 19/10/2018**

Fait à Buzet sur Tarn le 07 Novembre 2018

Le Maire,  
Gilles JOVIADO



Mairie de MEZENS

81800 MEZENS

Tél.05/63/40/10/66

Certificat d'affichage

Le Maire de Mézens, soussigné, certifie .

Avoir affiché :

L'AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ET  
L'AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE  
RELATIVE A LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UN ENTREPÔT PAR LA SOCIÉTÉ TERRA 2  
DANS LA ZAC DES PORTES DU TARN

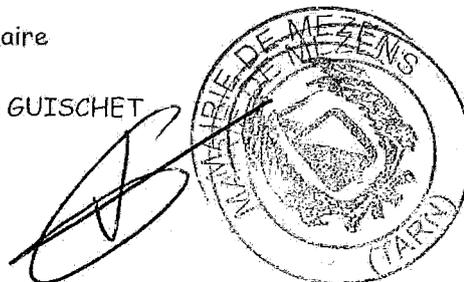
au lieu habituel d'affichage de la mairie de Mézens.

En foi de quoi, Nous avons délivré le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Mézens, le 25/10/2018

Le Maire

Vivian GUISCHET



[mairie.mezens@wanadoo.fr](mailto:mairie.mezens@wanadoo.fr)

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

N/Réf : RB/MC/JCC/AB

VI/Réf : Certificat d’affichage de l’avis de prolongation d’enquête publique TERRA 2 ZAC Les Portes du Tarn

Monsieur Le Maire de la Commune de Saint-Sulpice-la-Pointe (Tarn),

Certifie avoir fait afficher du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 1<sup>er</sup> novembre 2018, à l’Hôtel de Ville, un avis de prolongation d’enquête publique pour un permis de construire et autorisation environnementale relative à la construction et l’exploitation d’un entrepôt par la Société TERRA 2 sur la Commune de Saint-Sulpice-la-Pointe dans la ZAC Les Portes du Tarn.

Fait à Saint-Sulpice-la-Pointe, le 6 novembre 2018

Monsieur Le Maire



Raphaël BERNARDIN

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

N/Réf : RB/MC/JCC/AB

V/Réf : Certificat d'affichage de l'arrêté interpréfectoral prescrivant l'ouverture d'une enquête publique unique

Monsieur Le Maire de la Commune de Saint-Sulpice-la-Pointe (Tarn),

Certifie avoir fait afficher du 13 août 2018 au 13 octobre 2018, à l'Hôtel de Ville, un exemplaire de l'arrêté interpréfectoral du 6 août 2018 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique unique préalable en vue de l'examen des demandes de permis de construire déposés par la Société TERRA sur la Commune de Saint-Sulpice-la-Pointe et de la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées situé ZAC Les Portes du Tarn.

Fait à Saint-Sulpice-la-Pointe, le 6 novembre 2018

Monsieur Le Maire



Raphaël BERNARDIN



## CERTIFICAT AFFICHAGE

Je soussigné, Jean Claude MIQUEL, maire de ROQUESERIERE 31380, certifie que l'arrêté interpréfectoral et l'avis d'enquête publique du 06 août 2018, ainsi que l'arrêté interpréfectoral du 1<sup>er</sup> octobre 2018 prescrivant la prolongation d'une enquête publique, était affiché à la porte de la mairie de Roquesérière du 10 août 2018 au 23 octobre 2018

Fait à Roquesérière le 8 novembre 2018

Le Maire,

Jean Claude MIQUEL

